

VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'ACCÈS EN LICENCE DEUXIÈME ANNÉE, MENTION SCIENCES DE LA TERRE

EN 4 ÉTAPES

- 1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 5)
 - 2/ Complétez la **page 2**, elle sera à **déposer sur l'application « E-candidat » avec les autres pièces justificatives.**
 - 3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE, 10 chiffres et 1 lettre, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat ou du brevet des collèges).
- Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>
- 4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **joignez** la page 2 du présent dossier, **insérez** les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **déposez le tout** sur e-candidat (pas d'envoi postal ni de dépôt de pièces en mains propres) au plus tard le :

15 juin 2018

Cachet de la poste faisant foi

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Information sur la vie étudiante :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>



INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN L2

SCIENCES DE LA TERRE

Date limite de téléchargement du dossier : 15 JUIN 2018

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier.** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures).**

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Envisagez-vous de suivre cette L2 en formation continue ₁ ? Oui Non
₁ concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active et ont donc quitté la formation initiale (études)

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ? Oui Non

Si oui, de quelle date à quelle date ?

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Précisez (quotité de travail, nom et adresse de l'employeur, dates du contrat) :
.....
.....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

Acceptez-vous, si la commission pédagogique l'estime nécessaire et sur sa proposition, de vous réorienter vers un autre parcours de la L2 Sciences de la vie ? Oui Non

Vous accepteriez d'être réorienté(e) éventuellement en :

- L2 Biologie, biochimie, physiologie (BBP) Oui Non
- L2 Biologie des organismes (BO) Oui Non
- L2 Biologie, Géologie (BG) Oui Non
- L2 Biologie, Chimie, Biochimie (BCB) Oui Non

CETTE PAGE DOIT ÊTRE TÉLÉCHARGÉE AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT

CANDIDATURE EN L2 SCIENCES DE LA TERRE
2018 / 2019
QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 17 MAI 2018 - Fermeture du serveur E-candidat et date limite d'envoi des dossiers par courrier : le 25 JUIN 2018 à minuit. Il vous est vivement conseillé de le faire le plus tôt possible. 	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p>
4. Quelle est la capacité d'accueil de la L2 sciences de la terre ?	Il n'y a pas de capacité d'accueil maximum à ce jour.	
5. Quelles pièces justificatives joindre ?	<p>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat.</p> <p>Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.</p>	<p>ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Déposez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. Les dossiers seront étudiés dans un premier temps sans ce dernier relevé de notes.</p>
6. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html
SUIVI DE MA CANDIDATURE		
7. J'ai téléchargé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée

		de votre dossier
8. J'ai déposé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
9. Quand aurai-je une réponse ?	Plusieurs commissions d'étude des dossiers auront lieu à différentes dates. Soyez patients...	Une réponse vous sera fournie entre la réception de votre dossier et mi-juillet 2018 au plus tard.
10. Je ne proviens pas d'une L1 SVT, ai-je des chances d'être admis(e) ?	Les dossiers de candidature des étudiants non titulaires (ou en passe de l'être) d'une L1 de biologie/SVT obtenue en France seront traités séparément.	Une réponse sera fournie à tous ces dossiers.
11. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
12. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : S2 de la licence 1), vous devez nous en adresser une copie.	Aucune pièce ne sera acceptée par mail ou en dépôt au secrétariat. Toutes les pièces doivent être téléchargées sur e-candidat.
13. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission, vous devez impérativement CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT AVANT LE 13/07/2018. - Vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB 	Transferts : voir ici http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html
14. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.	Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
15. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira du 6 juillet à 10 h au 15 juillet 2018 à minuit. Il</p>	<p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TÔT POSSIBLE, un par</p>

	ouvrira ensuite le 28 août 2018 à 10 h. Vous devez vous inscrire en ligne avant la rentrée.	département où vous candidatez, en détaillant les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.
16. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée de la L2 ST aura lieu 10 septembre 2018 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement inscrits administrativement (depuis l'ENT).

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière de la L2 ST :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/licence/ff-sciences-terre-l2.pdf>